

2016-1410
2016-12-05

HACCO, INC.
110 Hopkins Drive
Randolph, WI 53956
Tel: 1-800-498-5743

COMMERCIAL
NET CONTENTS: XXg
READ THE LABEL BEFORE USING
REGISTRATION No: 32395
PEST CONTROL PRODUCTS ACT

Cykill Blocks

Mouse and Rat Poison for indoor Rodent Control
Kills House Mice, Norway Rats and Roof Rats

Mice and Rats consume a lethal dose in a single feeding with mortality occurring 1 to 2 days after bait consumption. Rodents cease feeding after consuming a lethal dose in a single feeding. Cykill Blocks is effective against anticoagulant-resistant mice and rats.

GUARANTEE: Bromethalin 0.01%

Contains sorbic acid at 0.3% as a preservative

Contains Bitrex (an extremely bitter tasting substance that has been added to this bait to deter accidental consumption)



FOR LICENSED PEST CONTROL OPERATORS

Only to be used by certified pest control operators, farmer and persons authorized in government-approved pest control programs.

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

FIRST AID:

IF SWALLOWED: Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give any liquid to the person. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

IF ON SKIN OR CLOTHING: Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor immediate for treatment advice.

IF IN EYES: Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor immediate for treatment advice.

For all cases of human ingestion, immediately notify a physician or poison control centre. If pet or livestock poisoning is suspected, immediately contact a veterinarian. Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

PRECAUTIONS: KEEP OUT OF THE REACH OF CHILDREN, UNAUTHORIZED PERSONNEL, PETS AND LIVESTOCK

May be harmful or fatal if swallowed or absorbed through the skin. All handlers must wear long-sleeved shirt and long pants, shoes plus socks, and chemical-resistant gloves when handling this product. Chemical-resistant gloves must be worn when handling product and when disposing of dead rodents, unconsumed bait and empty containers. Avoid contact with eyes, skin or clothing. Wash hands before eating, drinking, chewing gum, using tobacco or using the toilet. Wash skin thoroughly with soap and water after handling. Wash contaminated clothing, separately from other laundry, with soap and hot water before reuse. **KEEP AWAY FROM FEED AND FOODSTUFFS.** This product is toxic to fish, birds and other wildlife. Keep out of any body of water.

TOXICOLOGICAL INFORMATION:

Cykill Blocks is not an anticoagulant type of rodenticide. If ingested, limit absorption by either emesis or gastric lavage. Follow immediately with activated charcoal and saline cathartic orally, repeat every 6-8 hours for at least 72 hours. Activated charcoal has been shown to be effective. Animals showing signs of toxicosis should receive supportive therapy such as maintain body temperature, respiration and electrolytes. Corticosteroids and osmotic diuretics (mannitol) may be beneficial. This product contains petroleum distillates. Vomiting may cause aspiration pneumonia.

DIRECTIONS FOR USE

SELECTION OF TREATMENT AREAS: Determine areas where house mice and rats will most likely find and consume the bait. Generally, these areas are along the walls, by gnawed openings, in or beside burrows, in corners and concealed places, between floors and walls, or in locations where rodents or their signs have been observed. Remove as much alternative food accessible to rodents as possible.

BAITING STRATEGY: Highest bait consumption is expected to occur on the first day or two after treatment. After several days, inspect the tamper resistant bait stations and replenish bait at sites where there is heavy feeding or where there is continued evidence of rodent activity. Replace spoiled bait if recent rodent activity is apparent. Maintain bait for at least a week and continue baiting until all signs of rodent activity have ceased or it becomes clear that the remaining rats and mice are not attracted to the bait. Collect and properly dispose of all dead animals and leftover bait. To discourage re-infestation, limit sources of rodent food, water, and harborage as much as possible. If re-infestation does occur, repeat treatment. Where a continuous source of infestation is present, establish permanent bait stations and replenish bait as needed.

APPLICATION DIRECTIONS:

Chemical-resistant gloves must be worn while applying this product. Users should remove clothing immediately if pesticide gets inside. Then wash skin thoroughly and put on clean clothing.

NORWAY RATS & ROOF RATS: This product is to be used by licensed pest control operators as part of their rodent control program. Apply 2 to 6 blocks per tamper-resistant bait station. Adjust the amount of bait applied to the level of rat feeding expected at each bait placement location. Tamper-resistant bait stations should be spaced at 6.0 to 9.0 meter intervals, in locations out of reach of children, pets, domestic animals and non-target wildlife. The number and location of bait stations should be recorded. Place blocks directly in tamper-resistance bait stations; do not remove bait from plastic cups. The bait is not to be placed outdoors or in areas near farm wells or water reservoirs, or in areas where there is a possibility of contaminating sources of drinking water.

HOUSE MICE: This product is to be used by licensed pest control operators as part of their rodent control program. Apply 1 to 2 blocks per tamper-resistant bait station. Adjust the amount of bait applied to the level of mouse feeding expected at each bait at placement location. Tamper-resistant bait stations should be spaced at 2.4 to 3.7 meter intervals, in locations out of reach of children, pets, domestic animals and non-target wildlife. The number and location of bait stations should be recorded. Place directly in tamper-resistance bait stations; do not remove bait from plastic cups. The bait is not to be placed outdoors or in areas near farm wells or water reservoirs, or in areas where there is a possibility of contaminating sources of drinking water.

IMPORTANT: Do not expose children, pets or other non-target animals to rodenticides. To help prevent accidents:

- Store product not in use in a location out of reach of children and pets.
- Apply bait in locations out of reach of children, pets, domestic animals and other non-target wildlife in tamper-resistant bait stations. These stations must be resistant to destruction by dogs and by children, and must be used in a manner that prevents children from reaching into bait compartments and obtaining bait. If bait can be shaken from stations when they are lifted, units must be secured or otherwise immobilized. Even stronger bait stations are needed in areas that are exposed to industrial machines (e.g., fork trucks).
- Dispose of unused and stale bait in accordance with local requirements.

USE LIMITATIONS: For control of House Mice (*Mus musculus*), Norway rats (*Rattus norvegicus*) and Roof rats (*Rattus rattus*) in homes, industrial and agricultural buildings, and similar man-made structures. Do not use Cykill Blocks in sewers.

Food Processing, Food Manufacturing, Food Storage and Food Service Areas: A food-handling establishment is an area or place in which food is held, processed, prepared and/or served. In food-handling establishments, place tamper-resistant bait stations on the floor or ground near the walls where signs of rodent feeding are apparent. Do not place tamper-resistant bait stations in areas where there is a possibility of contaminating food or surfaces that come in contact with food.

- **Non-Food areas** of food-handling establishments include garbage rooms, machine rooms, boiler rooms, garages, mop closets, and storage areas for canned, bottled or packaged products. For areas not directly related to food processing: use only in non-food or non-feed areas where feed, food, packaging and handling equipment are never opened or exposed.
- **Food areas** of food-handling establishments include areas for receiving; serving; storage of dry, cold, frozen or raw foods; packaging, such as canning, bottling, wrapping and boxing; preparing, such as cleaning, slicing, cooking and grinding; edible waste storage; and enclosed processing systems, such as mills and dairies, or those systems used to product edible oils and syrups. For areas where feed or food is processed, served or stored: use only when plant is not in operation. Remove or cover all food, packaging material and utensils before placing bait in stations. Remove all baits and dead rodents before re-use of the plant (processing areas include storage and service).

Bait MUST be placed in tamper-resistant bait stations.

Bait station (tier 3) used for the placement of rodenticide bait indoors, in locations not accessible to pets or livestock must have the following characteristics: (1) be constructed of high-strength material (e.g., metal or injection moulded plastic) and resistant to destruction by children; (2) have an entrance designed so that children cannot reach the bait; (3) have an internal structure that prevents bait from being shaken loose; (4) have an access panel that fastens securely and

locks (e.g., metal screw or padlock); and (5) bear the product name, active ingredient, guarantee, registration number, "WARNING POISON", and the skull and crossbones symbol.

DO NOT place bait where there is a possibility of contamination of food or surfaces in contact with food.

STORAGE AND DISPOSAL: Do not contaminate water, food or feed by storage or disposal.

STORAGE: Store in a cool, dry place away from other chemicals and food or feed. Store product not in use, in original container and in a secure location inaccessible to children and non-target animals.

DISPOSAL: Do not reuse empty container. Follow provincial instructions for any required cleaning of the container prior to its disposal. Make the empty container unsuitable for further use. Dispose of the container in accordance with provincial requirements. Licensed pest control operators collect and properly dispose of all dead rodents and leftover bait. Dispose of unused, spoiled bait and dead rodents in accordance with Provincial requirements. For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

NOTICE TO USER:

This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label. The user assumes the risk to persons or property that arises from any such use of this product.

2016-1410
2016-12-05

HACCO, INC.
110 Hopkins Dr.
Randolph, WI 53956
Tel: 1-800-498-5743

COMMERCIAL
CONTENU NET: XXg
LIRE L'ETIQUETTE AVANT L'UTILISATION
No. D'HOMOLOGATION : 32395
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Cykill en Bloc

Poison d'intérieur pour les rongeurs
Tue les souris communes, rats surmulots et rats noirs

Les souris communes, les rats surmulots et les rats noirs consomment généralement une dose mortelle en une seule journée d'alimentation, mais il peut falloir une ou deux journées de plus entre la consommation de l'appât et la mort de ces rongeurs. Les rongeurs cessent de se nourrir après avoir consommé une dose mortelle. Les blocs Cykill sont efficaces contre les souris et les rats résistants aux anticoagulants.

GARANTIE : Brométhaline0.01%

Contient de l'acide sorbique à 0,3 % à titre d'agent de conservation.
Contient du Bitrex (une substance extrêmement amère ajoutée à cet appât pour prévenir la consommation accidentelle).

AVERTISSEMENT



POISON

POUR ENTREPRENEURS EN DÉPARASITAGE DÉTENTEURS DE PERMIS
Usage réservé uniquement aux opérateurs antiparasitaires certifiés, aux exploitants agricoles et aux personnes autorisées dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire reconnu par le gouvernement.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTIONS : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OÙ LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au

bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Signaler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison tous les cas d'ingestion de ce produit par des humains. Prévenir immédiatement un vétérinaire lorsque l'empoisonnement d'un animal de compagnie ou du bétail est suspecté. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS, DU PERSONNEL NON AUTORISÉ, DES ANIMAUX DE COMPAGNIE ET DU BÉTAIL. Peut être nocif ou mortel si ingéré ou absorbé par la peau. Toutes les personnes qui manipulent le produit doivent porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussures, des chaussettes et des gants résistants aux produits chimiques. Porter des gants résistants aux produits chimiques pendant l'élimination des carcasses de rongeurs, des appâts inutilisés et des contenants vides. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver les mains avant de manger, boire, mâcher de la gomme, d'utiliser les produits de tabac ou aller aux toilettes. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Laver les vêtements contaminés séparément, à l'eau chaude et au savon, avant de les porter à nouveau. **TENIR À L'ÉCART DES ALIMENTS DESTINÉS À LA CONSOMMATION HUMAINE OU ANIMALE.** Ce produit est toxique pour les poissons, les oiseaux et la faune. Tenir à l'écart de tout plan d'eau.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Cykill en Bloc n'est pas un rodenticide de type anticoagulant. En cas d'ingestion, restreindre l'absorption en provoquant le vomissement ou en faisant un lavage d'estomac. Ensuite, administrer immédiatement du charbon médicinal ou un purgatif salin par voie orale et répéter toutes les 6 à 8 heures pendant au moins 72 heures. Le charbon médicinal s'est révélé efficace. Les animaux montrant des signes de toxicose doivent recevoir un traitement de soutien c'est à dire maintenir la température corporelle, la respiration et les électrolytes. Les corticostéroïdes et les diurétiques osmotiques (mannitol) peuvent s'avérer utiles. Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

MODE D'EMPLOI

SÉLECTION DE ZONES DE TRAITEMENT : Déterminer les endroits où les rongeurs auront le plus de chance de trouver et de consommer l'appât. Il s'agit habituellement des endroits suivants : le long des murs, près des trous de rongeurs, dans les terriers et leurs environs, les coins et les endroits cachés, entre les murs et les planchers ou aux endroits où on a observé des rongeurs ou leurs signes d'activité. Retirer le plus possible tous les autres aliments accessibles aux rongeurs.

STRATÉGIE D'APPÂTAGE : La consommation maximale de l'appât devrait survenir au cours de la première journée de traitement et le lendemain. Après plusieurs jours, inspecter les stations d'appât inviolables et remettre de l'appât aux endroits où les rongeurs en ont beaucoup consommé ou si on constate qu'une activité continue des rongeurs s'y poursuit. Remplacer les appâts gâtés si on constate une activité récente des rongeurs. Maintenir les appâts en place pendant au moins une semaine et continuer le traitement jusqu'à ce que tout signe d'activité des rongeurs ait cessé ou qu'il devient évident que les rats et les souris qui restent ne sont pas attirés par l'appât. Ramasser et éliminer convenablement tous les animaux morts et les restes d'appât. Pour décourager la réinfestation, limiter le plus possible les sources d'aliments et d'eau et les refuges accessibles aux rongeurs. En cas de réinfestation, répéter le traitement. S'il y a une source d'infestation continue, établir des stations d'appât permanentes et les reconstituer au besoin.

DIRECTIVES D'APPLICATION : Toujours porter des gants résistants aux produits chimiques pour manipuler et appliquer ce produit. Si le produit pénètre sous les vêtements, les retirer immédiatement, puis se laver à grande eau et mettre des vêtements propres.

LES RATS SURMULOTS ET LES RATS NOIRS : Ce produit doit être utilisé par des opérateurs antiparasitaire certifiés dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire.

Installer 2 à 6 blocs par placement. Ajustez la quantité en fonction de la consommation prévue à chaque endroit. Les stations d'appât inviolables doivent être espacées à intervalle de 6,0 à 9,0 mètres, dans des endroits hors de la portée des enfants, des animaux de compagnie, des animaux domestiques et de la faune non ciblée. Le nombre et l'emplacement des stations d'appât doivent être enregistrées. Placer les blocs Cykill à l'intérieur des stations d'appât inviolables ; ne pas retirer les blocs des récipients en plastique. Ne pas placé d'appât à l'extérieur à proximité de puits ou des sources d'approvisionnement en eau, ni aux endroits où il existe un risque de contamination des sources d'eau potable.

LES SOURIS COMMUNES : Installer 1 à 2 blocs par placement. Ajustez la quantité en fonction de la consommation prévue à chaque endroit. Les stations d'appât inviolables doivent être espacées à intervalle de 2,4 à 3,7 mètres, dans des endroits hors de la portée des enfants, des animaux de compagnie, des animaux domestiques et de la faune non ciblée. Le nombre et l'emplacement des stations d'appât doivent être enregistrées. Placer les blocs Cykill à l'intérieur des stations d'appât inviolables ; ne pas retirer les blocs des récipients en plastique. Ne pas placé d'appât à l'extérieur à proximité de puits ou des sources d'approvisionnement en eau, ni aux endroits où il existe un risque de contamination des sources d'eau potable.

IMPORTANT : Ne pas exposer les enfants, les animaux de compagnie ni les autres animaux non ciblés aux rodenticides. Pour aider à prévenir des accidents :

- Ranger la portion inutilisée du produit dans un endroit sûr, hors de la portée des enfants et des animaux de compagnie.
- Placer l'appât aux endroits hors de la portée des enfants, des animaux domestiques et de la faune non ciblée dans des stations d'appât inviolables. Ces stations doivent être résistantes à la destruction par les chiens et les enfants; et doivent être utilisée de façon à ce que les enfants ne puissent atteindre l'appât.
- Éliminer tout produits inutilisé et/ou gâtés conformément aux exigences locales.

RESTRICTIONS D'EMPLOI : Pour supprimer les souris communes (*Mus musculus*), les rats surmulots (*Rattus norvegicus*) et les rats noirs (*Rattus rattus*) dans les maisons, les édifices industriels et agricoles, les établissements de manutention des aliments et autres constructions similaires. Ne pas utiliser les blocs Cykill dans les égouts.

Aires de restauration et installations de fabrication, de transformation et d'entreposage des aliments: Un établissement de manutention des aliments est un endroit où l'on conserve, transforme, prépare et/ou sert des aliments. Dans les établissements de manutention des aliments, placer les stations d'appât inviolables sur le plancher ou sur le sol près des murs où l'on retrouve des signes visible d'activité des rongeurs. Ne pas placer des stations d'appât inviolables à des endroits où elles pourraient contaminer des aliments ou sur des surfaces susceptibles d'être en contact avec des aliments.

- **Les aires non alimentaires** des établissements de manutention des aliments sont les salles à ordures, les salles des machines, les chaufferies, les garages, les placards à matériaux d'entretien ainsi que les aires de stockage des produits en conserve, embouteillés ou conditionnés. Pour les aires qui ne servent pas directement à la transformation des aliments : utiliser uniquement dans les aires non alimentaires où des aliments destinés à la consommation humaine et animale, les emballages et l'équipement connexe ne sont jamais ouverts ni exposés.
- **Les aires alimentaires** des établissements de manutention des aliments sont les salles et espaces destinés à la réception, au service ou à l'entreposage d'aliments secs, froids, congelés ou crus; au conditionnement, par exemple la mise en conserve, l'embouteillage, l'emballage ou la mise en boîte; la préparation, par exemple le lavage, le découpage, la cuisson et la mouture; l'entreposage des restes comestibles; les systèmes de transformation fermés, tels que les moulins et les laiteries ou les systèmes utilisés pour produire des huiles et des sirops comestibles. Dans les endroits où des aliments destinés à la consommation humaine et animale sont transformés, servis ou conservés : utiliser uniquement lorsque les installations ne sont pas en opération. Retirer ou couvrir tous les aliments, emballages et

ustensiles avant de placer l'appât dans les stations. Retirer tous les appâts et les rongeurs morts avant de réutiliser les installations (aires de traitement, y compris les aires de stockage et de service).

L'appât DOIT être placé dans des stations d'appât inviolables.

Les stations d'appât (catégorie 3) utilisées pour la mise en place d'appât rodenticides à l'intérieur, à des endroits inaccessibles aux animaux de compagnie ou au bétail, doivent présenter les caractéristiques suivantes : (1) être construits de matériaux à haute résistance (par ex. en métal ou en plastique moulé par injection) et être résistants à la destruction par les enfants; (2) avoir une entrée conçue de telle sorte que les enfants ne puissent atteindre l'appât; (3) avoir une structure interne qui empêche l'appât d'être secoué et se détacher; (4) un panneau d'accès qui se fixe fermement et qui peut être verrouillé (par ex. vis en métal ou cadenas) et (5) porter le nom du produit, l'ingrédient actif, la garantie, le numéro d'homologation, l'énoncé <<AVERTISSEMENT POISON>> et le symbole d'une tête-de-mort sur deux tibias.

NE PAS placer des stations d'appât inviolables à des endroits où il existe un risque de contamination des aliments ou sur des surfaces susceptibles d'être en contact avec des aliments. Utiliser seulement dans des endroits non alimentaires où les denrées, la nourriture, l'emballage et la maintenance ne sont jamais ouverts ou exposés.

ENTREPOSAGE ET ELIMINATION : Ne pas contaminer l'eau ni les aliments de consommation humaine ou animale pendant l'entreposage ou l'élimination.

ENTREPOSAGE : Entreposer dans un endroit frais et sec, à l'écart des autres produits chimiques et des aliments destinés à la consommation humaine et animale. Entreposer les produits non utilisés dans leur contenant d'origine dans un endroit sûr, inaccessible aux enfants et aux animaux non ciblés.

ELIMINATION : Ne pas réutiliser le contenant vide. Se conformer aux directives provinciales concernant le nettoyage nécessaire avant l'élimination du contenant. Rendre le contenant inutilisable et le jeter conformément aux directives provinciales. Tous les rongeurs morts et les restes d'appât doivent être recueillis et éliminés par des opérateurs antiparasitaires certifiés. Éliminer l'appât inutilisé, gâtes et les rongeurs morts conformément aux exigences provinciales. Pour obtenir des renseignements concernant l'élimination de produits non utilisés ou n'étant plus nécessaires, contacter le fabricant ou l'organisme de réglementation provincial. En cas de déversement ou pour le nettoyage des déversements, contacter le fabricant et l'organisme de réglementation provincial.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens qu'une telle utilisation peut entraîner.